

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

- **DES ACTES D'URBANISME**
 - **DES AUTORISATIONS PREALABLES à l'INSTALLATION, à la MODIFICATION et au REMPLACEMENT des PUBLICITES, ENSEIGNES, et PRE ENSEIGNES**
- Au SERVICE INSTRUCTION de la CC FOREZ-EST**

Le Maire de la Commune de

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,
- Vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,
- Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,
- Vu l'arrêté n°2019-RH-A248 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 13/06/2019 portant avancement de grade de Madame Agnès GACHET en qualité d'instructrice au grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe au 1er septembre 2019.
- Vu l'arrêté n° 2017-RH-A154 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Feurs en Forez en date du 01/06/2017 portant titularisation de Madame Julie CHAUFAUD en qualité d'instructrice au grade de Rédacteur au 15 octobre 2017.
- Vu l'arrêté n° 2019-RH-A516 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 30/09/2019 portant titularisation de Monsieur Axel BERLAND par la Communauté de Communes de Forez-Est en qualité d'Instructeur au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2019.
- Vu l'arrêté n° 2021-RH-A434 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 22/10/2021 portant nomination par voie de mutation de Madame Marie-Laure BERTHAIL par la Communauté de Communes de Forez-Est en qualité d'instructrice au grade d'adjoint administratif au 1^{er} novembre 2021.
- Vu le contrat de travail n° 2022-RH-C086 en date du 23/05/2022 par lequel Madame Elisabeth BONNEFOY est recrutée par la Communauté de Communes de Forez-Est en qualité d'instructrice au 01/06/2022,
- Vu l'arrêté n° 2023-RH-A976 de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 26/10/2023 portant nomination de Madame Christèle PREVOST par la Communauté de Communes de Forez-Est en qualité d'Assistant Administratif au grade d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2023.
- Vu la délibération en date du du Conseil Municipal de la Commune deportant approbation de l'adhésion au service « Instruction » de la Communauté de Communes de Forez-Est et à l'instruction des actes relatifs à l'application du droit des sols par ce dernier,
- Vu la convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Commune depour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme en date du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240090702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

- Vu le transfert de la compétence du pouvoir de police de la publicité et des enseignes aux maires à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Vu la convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est et la Commune de.....pour la mission d'instruction des autorisations préalables à l'installation, à la modification et au remplacement des publicités, enseignes et pré enseignes, en date du,
- Considérant que pour permettre une bonne administration du service « Instruction » de la Communauté de Communes de Forez-Est dans l'instruction du droit des sols et des autorisations préalables à l'installation, à la modification et au remplacement des publicités, enseignes et pré enseignes, notamment le respect des délais, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature aux agents du service.

ARRETE

Article 1 -

Madame / Monsieur Le Maire donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à :

- Madame Agnès GACHET, cheffe du service ADS,
- Mesdames Julie CHAUFAUD, Marie-Laure BERTHAIL, Elisabeth BONNEFOY, instructrices, Monsieur Axel BERLAND, instructeur, et Christèle PREVOST, assistante administrative, alors chargés de l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation des sols, à l'effet de signer les actes et documents nécessaires à l'instruction des autorisations du droit des sols et des autorisations préalables à l'installation, à la modification et au remplacement des publicités, enseignes et pré enseignes, tels qu'ils résultent des conventions ci-avant dénommées, à savoir :
 - o Lettres de notification de délais,
 - o Lettres de demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires,
 - o Lettres de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées par le projet
 - o Lettre de consultation de services extérieurs compétents

Article 2 —

Madame / Monsieur le DGS / Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Loire, à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est, à Monsieur Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Forez-Est, affichée en Mairie et notification en sera faite aux intéressés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240090702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Spécimens de signatures :

Agnès GACHET	Marie-Laure BERTHAIL
Julie CHAUFAUD	Elisabeth BONNEFOY
Axel BERLAND	Christèle PREVOST

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente

Notifié le ;
(Signature)

Fait à
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240090702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024